

Orléans, le 12 juillet 2016

Madame Josiane Tomko  
IEN-EG anglais-lettres  
De l'académie d'Orléans-Tours,

A

Mesdames et messieurs les professeurs et  
Formateurs

S/C des chefs d'établissement et directeurs

**Rectorat**  
  
Inspection de  
L'éducation nationale  
Enseignement technique

Dossier suivi par  
Josiane Tomko  
T 02 38 79 39 13  
06 47 33 34 69  
Ce.ien@ac-orleans-tours.fr  
Josiane.tomko  
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex 1

**Objet :** lettre de rentrée 2016-2017.

Chères collègues, chers collègues,

Je tiens tout d'abord à féliciter les formateurs et personnes ressources qui se sont impliqués dans les nombreuses actions de formation. Qu'ils en soient vivement remerciés. Je remercie également tous les personnels qui, conscients de leur mission, ont œuvré pour offrir aux jeunes des conditions de passation d'examens équitables et sereines.

La réforme du collège, qui nous concerne surtout au niveau des classes de troisième, a été préparée avec les équipes soucieuses d'amener chaque élève à la construction de son avenir personnel et professionnel. En collaboration avec les personnels de direction, l'organisation des enseignements prévoit des modalités qui vous sont familières, qu'il s'agisse de différenciation pédagogique, de démarche de projets ou de croisements interdisciplinaires. Vos capacités à faire progresser tous les élèves, y compris les plus fragiles, ne sont plus à démontrer et je vous en félicite. Pour vous accompagner à la mise en place des E.P.I. et de l'A.P. en troisième, à votre contribution aux quatre parcours éducatifs et aux usages du numérique, nous poursuivons les actions de formation auxquelles je vous invite à vous inscrire. Vous trouverez aussi de nombreuses ressources sur le site eduscol que vous connaissez bien.

Cette rentrée 2016 apporte également de nouvelles dispositions destinées à l'ensemble des lycées professionnels pour accueillir les élèves de seconde et de CAP. Une orientation plus progressive et réversible et une période d'accueil, d'intégration au début de l'entrée au lycée sont généralisées, en cohérence avec le parcours avenir mis en place l'année dernière. Pour vous qui avez toujours été attentifs aux acquis des élèves issus du collège, cela implique, au niveau de l'enseignement disciplinaire, un soutien adapté qui permette à chacun d'atteindre à minima le niveau A2 en fin de premier trimestre pour chaque langue étudiée selon les filières. Je rappelle ici les possibilités et avantages offerts par la mise en place des groupes de compétences.

Depuis 2012, vous avez su, progressivement, faire évoluer vos pratiques pédagogiques afin de préparer au mieux les candidats au baccalauréat professionnel. Les résultats de la session 2015 confirment vos efforts. L'évaluation par compétences et l'expérimentation académique en lien avec les universitaires, grâce à la contribution des établissements, ont permis une réduction certaine des écarts de réussite.



Certains d'entre vous ont concouru à la valorisation du diplôme en donnant aux candidats qui ont effectué une PFMP à l'étranger, l'opportunité d'attestation Euromobipro (arrêté du 13/04/2011, BO n°21 du 21/05/2015). J'engage chacun d'entre vous à rappeler cette possibilité aux élèves. Dans le cadre de l'ouverture au monde, vos projets TEC et Erasmus+ apportent un enrichissement culturel certes mais aussi professionnel aux jeunes qui sont confrontés à la nécessité d'adaptation internationale dans le cadre de leurs métiers. Pour ceux d'entre vous qui hésitent encore, n'oubliez pas de vous appuyer sur les partenariats académiques et les services de la DAREIC.

2/2

Vous êtes de plus en plus nombreux à impulser, auprès des jeunes, la pratique du débat dans le cadre de votre travail quotidien. Les actions de formation du PAF se poursuivent pour vous accompagner dans cette démarche. Inscrivez-vous le plus tôt possible car le nombre de places est limité. De même que pour l'action « Jeunes auteurs », les services de la DAAC peuvent vous renseigner et vous aider dans l'apprentissage des « Débats citoyens » et, éventuellement, votre participation au concours.

La lutte contre le décrochage se poursuit et je sais l'action efficace que vous menez chaque jour auprès des jeunes dans vos établissements, en lien avec les acteurs mobilisés pour favoriser la persévérance scolaire. Dans la classe, vous jouez là encore un rôle majeur. Vos pratiques pédagogiques et les contenus choisis, conformément aux programmes et en lien avec l'environnement socio-économique, sont des éléments clés pour accrocher l'intérêt des élèves. Vous êtes tous convaincus de la relation entre la maîtrise des langues étrangères et l'employabilité. Pour vous aider à argumenter l'atout que représente votre enseignement aux jeunes et leurs familles, je vous invite à consulter le rapport LEMP sur le site du CIEP.

Votre demande concernant des outils de liaison avec l'enseignement supérieur est prise en compte et un groupe de réflexion élabore actuellement un plan d'action pour vous aider à donner aux jeunes les moyens nécessaires à leur poursuite d'étude dans de bonnes conditions.

Le brevet professionnel évolue. Vous trouverez, en annexe du BO n° 11 du 17 mars 2016, le programme langue (pages 29 à 39) à appliquer dès la rentrée. La nouvelle définition des épreuves et le règlement d'examen des unités d'enseignement général sont décrits dans le BO n° 14 du 8 avril 2016. La nouvelle réglementation ne sera généralisée que pour la session 2018. Elle concerne cependant la majorité des filières dès la session 2017.

Je remercie à nouveau les formateurs qui assurent, avec grande conscience professionnelle, l'accompagnement des collègues ainsi que tous les professeurs et animateurs qui s'efforcent, avec dévouement, de faire réussir les élèves.

J'espère que vous avez passé des vacances reposantes et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente reprise.

L'IEN-EG anglais-lettres